

Bruxelles, le

00769781
20.08.2020

RECOMMANDE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

10/08/2020/BE/AUT/1.755.208/BW/nma/

SHOPIMMO

Madame Astrid FLAMAND

Avenue des Arts 58

1000 Bruxelles

Coordonnées à BE :

Dossier traité par :

le service Autorisation

N° de dossier :

[MIC/1A/2020/1755208]

Votre contact :

Martinez Nicolas - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél:

02/435.48.15

E-mail:

nmartinez@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

SHOPIMMO - S.A.

Avenue des Arts 58 - 1000 Bruxelles

Lieu d'exploitation :

Boulevard Sylvain Dupuis 433 à 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 357213

Demande de modification de permis ayant pour objet : augmentation de la capacité des bassins d'orage d'eaux pluviales de 594 m³ à 721 m³ dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du Westland Shopping.

Madame,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, la demande d'extension vise à augmenter la capacité des bassins d'orage imposés dans le permis extensif n°603189. En augmentant la capacité de rétention des eaux pluviales, le risque d'inondation diminue proportionnellement. La modification demandée a donc un impact positif sur l'environnement.

Nous vous rappelons, en outre, que, depuis le 01/09/2019, tout bassin d'orage d'eau pluviale d'un volume de 10 m³ ou plus est considéré comme une installation classée à part entière. Cette rubrique sera donc ajoutée à la liste des installations classées de votre permis d'environnement

Nous vous rappelons enfin, que la conception ainsi que la gestion de ces bassins doivent respecter la nouvelle réglementation relative aux bassins d'orage (arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale réglementant la mise en place, l'exploitation et le contrôle des bassins d'orage, entré en vigueur le 01/09/2019).

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
18-A	Ateliers pour le travail du bois	Force motrice inférieure ou égale à 20 kW	2
40-A	Chaudières au gaz	2 x 300 kW = 600 kW (extension nord)	3
40-B	Chaudières au gaz	2 x 700 kW = 1.400 kW 2 * 1744 kW 1 * 174 kW	2

48-A	Compacteur à déchets non-dangereux et inertes	2 x 6 kW (extension nord) 2 x 6 kW (extension sud)	2
62-4A	Installation géothermique : système géothermique fermé	190 sondes	1C
71-A	Compresseurs d'air avec réservoir de 100 l	2,2 kW	2
88-3A	Citernes à mazout hors sol (groupes de secours)	1 x 2000 litres 1 x 1.200 litres = 3.200 litres	3
90	Magasin pour la vente au détail	> 1000 m ² Nord : > 1.000 m ² Sud : 2 niveaux de > 1.000 m ²	1D
104-A	Moteurs des groupes de secours	GE Nord : 25 kW	3
104-B	Moteur du groupe de secours	GE Commun : 400 kW	2
132-A	Pompes à chaleur	Parties communes : 6 x 50 kW, 6 x 43 kg R410A, 6 x 89,8 T. éq. CO ₂ Cellules commerciale : 21 pompes d'une puissance électrique comprises entre 10 et 62,1 kW	3
132-B	Groupe de production d'eau glacée	GF1 et GF2 : 2 * 371 kW _e ; 2*476 kg de R134a ; 2*680,7 T. éq. CO ₂ GF3 : 216 kW _e ; 116 kg R134A; 165,9 T. éq. CO ₂ GF4 : 100 kW _e ; 128 kg de R134a; 183 T. éq. CO ₂	2
132-B	Installation de refroidissement commercial	Groupe de froid commercial : 150 kW, R744 (CO ₂) Evaporateur positif : 204 kW Evaporateur négatif : 38 kW	2
132-B	Pompe à chaleur pour le système géothermique fermé	222 kW ; 162 kg R134A ; 231,6 T.eq.CO ₂	2
132-C	Tour de refroidissement humide (refroidisseur hybride)	4 tours	2
148-A	Transformateurs statiques	Nord : 630 kVA (huile) Cabine commun : 1 * 400 kVA (sec) 1 * 630 kVA (sec) Cabine thermique : 1 * 800 kVA (sec) Quick : 250 kVA (sec) Shopimmo : 3 x 400 kVA Meteor : 315 kVA (sec) Ex-GB : 2 x 630 kVA (sec) Cabine 1 : 4 x 630 kVA (huile)	3

BRUSSELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSELS

Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 - F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels - www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis - Havenlaan 86C/3000 - 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 - F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels - www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

		Cabine 2 : 2 x 630 kVA (huile) Cabine 3 : 4 x 630 kVA (huile) Cabine 4 : 2 x 630 kVA (huile) Réseau IT – Circuits vitaux : 400 kVA (huile)	
150-B	Salles d'exposition de véhicules neufs	Nombre d'emplacements : - environ 6 épisodiquement - environ 50 pendant 3 jours par an	2
153-A	Ventilateurs	GP1 : 88.000 m³/h GP2 : 56.000 m³/h GP3 : 24.200 m³/h Groupes de pulsion et d'extraction : - 21.000 m³/h (nord) - 2 x 40.000 m³/h (sud) Groupe de pulsion et d'extraction commun : 3 x 25.000 m³/h Groupe de désenfumage sud : 2 x 55.000 m³/h Groupe de désenfumage parties communes : 3 x 80.000 m³/h	2
153-B	Ventilateurs	Désenfumage parking souterrain : 3 x 160.000 m³/h Désenfumage parking hors sol : 3 x 133.000 m³/h Groupe d'extraction CO parking souterrain : 122.000 m³/h	1B
179	Bassins d'orage d'eaux pluviales	Total : 721 m² Bassin d'orage Nord : 499 m² Bassin d'orage Sud : 222 m²	3
224	Parking	Total : 2.342 emplacements - 820 emplacements couverts - 1522 emplacements à ciel ouvert	1A

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'exploitation des installations visées par votre demande de modification n'est pas autorisée tant que notre décision finale de modification des conditions ne vous a pas été notifiée.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.
L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Frédéric FONTAINE
Directeur général

Sur délégation
B. WILLOCX
Directeur



BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 - 1000 Bruxelles
T +32 2 775 76 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236 916 956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 76 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236 916 956